

**Le Comité Scientifique et Ethique (CSE) de *Longitude 181* a été consulté au sujet de la pétition lancée par *Nature environnement* visant à interdire la nage commerciale avec les cétacés.**

Les conclusions du Comité sont résumées ci-après :

- Il n'apparaît pas à ce jour comme une solution efficace d'interdire le contact entre cétacés et humains ;
- Privilégier les rencontres sauvages, faites de façon consciente et respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire préparées à l'avance, reste un moyen à encourager pour faire apprécier la faune sauvage, éduquer et protéger ;
- Il apparaît au CSE que cette « activité » constitue un moyen privilégié pour faire comprendre à un large public que les menaces pesant sur les mammifères marins sont nombreuses et variées (voir par exemple Fossi *et al.* 2013, Notarbatolo Di Sciara 2014, Pace *et al.* 2015) ;
- La ressource économique engendrée par l'activité est un point important à ne pas négliger mais l'importance écologique des mammifères marins est également à considérer ;
- Le CSE estime toutefois qu'il est désormais important de définir un cadre à ce(s) type(s) d'activité, sous la forme d'une charte de responsabilités et de bonne conduite, ou à défaut d'un code ou conseils aux opérateurs qui constitueraient un véritable label pour l'opérateur ; ce type de charte existe déjà dans certains pays<sup>1</sup> ; ce type de charte existe aussi pour d'autres animaux (e.g. les requins) ;
- Dès lors, il est suggéré d'inviter plutôt que d'obliger les opérateurs à souscrire à la dite charte et de suivre une formation spécifique ;
- Les éléments de la charte devront être à minima ceux qui suivent :
  - o définir une limitation en nombre et en durée des rencontres cétacé(s) / humain(s) ;
  - o enseigner la façon d'approcher les animaux et interdire tout contact direct et intentionné (c'est l'animal qui vient à l'Homme) ;
  - o définir des périodes d'interdiction de l'activité (typiquement au moment du repos et idéalement de la reproduction et/ou autour de la naissance des animaux) ;
  - o imaginer en amont la formation des structures encadrantes et des accompagnateurs « guide de palanquée » plongée et/ou snorkler ;
  - o distinguer donc, pour ce dernier cas, les nageurs en palmes/masque/tuba (snorkler) des plongeurs en scaphandre si la pratique est autorisée ;
  - o rendre la charte complémentaire de celle du plongeur (éco)responsable ;
  - o définir une charte spécifique en fonction du type d'animal si nécessaire (dauphin, baleine, dugong, etc...) ;
  - o rendre la charte disponible à tout le monde, pas uniquement pour les professionnels, mais aussi les touristes, les plaisanciers, etc...
  - o donner la possibilité d'établir un contrôle policé (avec une forte amende en cas de récidive évidente) si nécessaire.

Le CSE, conscient de la nécessité de proposer au CA de *Longitude 181* une position claire et une réponse rapide préconise néanmoins, au-delà de la simple réponse formulée ci-dessus, d'établir un dossier plus complet ...

---

<sup>1</sup> Par exemple, ACCOBAMS (<http://www.accobams.org/fr/activites-principales/label-high-quality-whale-watching/>) propose un label "High Quality Whale Watching". Tout opérateur de whale-watching peut demander à obtenir le Label "High Quality Whale-Watching" auprès de l'entité nationale chargée de le délivrer. L'opérateur devra suivre une formation de 3 jours destinée à: (i) apporter une valeur ajoutée aux sorties ; (ii) promouvoir, auprès du public, une prestation de qualité et une démarche écologiquement raisonnée ; (iii) limiter les impacts de l'activité sur les cétacés et de contribuer à leur préservation ; et (iv) assurer ainsi un avenir durable au whale-watching. A l'heure actuelle, deux Pays Parties à l'ACCOBAMS ont mis en œuvre le Label "High Quality Whale-Watching" : la France en juillet 2014 grâce à l'ONG Partenaire "Souffleurs d'écume" et la Principauté de Monaco en février 2015 grâce à l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature. Au niveau international, voir la synthèse de Tynes *et al.* (2014).

- ... en reprenant concrètement les chiffres les plus actuels possibles qui donnaient les statistiques suivantes pour le « whale & dolphin watching » : 13 millions de touristes en 2008, dans 119 pays, générant 2,21 milliard de \$ et 13200 emplois directs, avec des taux de croissance de 7 à 17% selon les pays (Cisneros-Montemayor *et al.* 2010) ou de 15 millions de dollars en 2008 pour la Méditerranée (Elejabeitia *et al.* 2012)
- ... en distinguant ce qui relève du « watching » du « swimming » (voir par exemple Mayol *et al.* 2005)
- ... en établissant clairement les impacts négatifs possibles ou avérés de ces activités : e.g. changements de comportement, augmentation des vitesses de nage et des durées de plongée entraînant une dépense énergétique plus grande, changement de lieux, etc<sup>2</sup>... Depuis les années 70, et plus récemment dans les pays en voie de développement, l'activité de « whale watching » connaît un essor considérable mais est encore considérée comme marginale. Pourtant dès 2006, la Commission Baleinière Internationale notait que « *des preuves convaincantes existent que le bien être au niveau individuel des Odontocètes [baleines dentées], régulièrement exposés au trafic des bateaux de whale watching, pouvait être compromis et que cela pouvait conduire à des effets au niveau des populations* » (Tyne *et al.* 2014)
- ... en distinguant les impacts directs des impacts cumulatifs liés à des expositions ou des contacts réguliers à travers des opérations de « whale watching » (voir par exemple Tyne *et al.* 2014)
- ... en ciblant les administrations côtières concernées pour qu'elles soient conscientes de cela et ne l'ignorent pas. Cela peut/doit rentrer dans leur plan d'aménagement et se traduire par la mise en place d'une communication claire, via notamment les moyens actuels d'information (site internet dédié, blog, etc...)
- ... en définissant la pratique de l'activité (exemple : on ne touche pas intentionnellement les cétacés, on ne cherche pas à les toucher ou à les attraper, on ne fait pas de bruit, on ne pollue/détruit pas leur environnement, on ne fait pas de mouvements brusques et rapides en surface, etc...)
- ... en incitant aux sciences participatives en suggérant à certaines organisations de mettre à disposition images/vidéos à des scientifiques selon un protocole spécifiquement développé pour pouvoir répondre aux questions posées
- ... en proposant que la pratique soit accompagnée de « briefings » obligatoires<sup>3</sup>, proposés par la structure organisant l'activité d'observation des mammifères marins, avant et après son déroulement, et où il y aurait :
  - o une présentation des règles de sécurité, de bonne conduite, de la séance du jour, etc...
  - o une présentation des connaissances sur les espèces qui vont être observées,
  - o la possibilité à chaque nageur de s'exprimer sur ces attentes et sur le résultat,
  - o la possibilité d'évaluer la prestation du professionnel, régulant automatiquement les bonnes et les mauvaises pratiques

Pour le Comité, fait le 13 octobre 2017

Stéphan JACQUET



<sup>2</sup> Il serait nécessaire de disposer d'une véritable synthèse bibliographique sur les impacts et avantages des pratiques de whale watching et whale swimming pour la Méditerranée. Une première base est disponible dans Elejabeitia *et al.* (2012). Les travaux réalisés en Méditerranée nord-occidentale (Mayol *et al.* 2005, Notabartolo Di Sciara *et al.* 2008) devraient être remis à jour. La revue mentionnée sur le site de France Nature Environnement (Barcelo *et al.* 2014) ne correspond pas à une réelle synthèse bibliographique et n'a pas été publiée dans une véritable revue scientifique.

<sup>3</sup> Une étude récente (Bentz *et al.* 2016) démontre sans ambiguïté dans le cadre des activités de whale watching aux Açores que l'entraînement et la formation initiale des pratiquants est indispensable pour diminuer les impacts potentiels.

**Les références mentionnées dans le texte sont données ci-dessous :**

Barcelo A., Jarin M., Jaubert R., Martin G., Ody D., Peirache M., Randon N. 2014. La nage avec les cétacés : une activité perturbante pour les mammifères marins et dangereuse pour les pratiquants au sein du Sanctuaire Pelagos (Méditerranée nord-occidentale). *Sci. Rep. Port-Cros natl. Park*, 28: 49-64.

Bentz J., Lopes F., Calado H., Dearden P. 2016. Managing marine wildlife tourism activities: Analysis of motivations and specialization levels of divers and whale watchers. *Tourism Management Perspectives*, 18: 74-83.

Cisneros-Montemayor A, Sumaila U (2010) A global estimate of benefits from ecosystem-based marine recreation: potential impacts and implications for management. *J Bioeconom.*, 12: 245-268.

Elejabeitia C., Urquiola E., Verborgh P., de Stephanis R. 2012. Toward a sustainable whale-watching industry in the Mediterranean sea. *in: New trends towards Mediterranean tourism sustainability*. Rosalino L.M., Silva A., Abreu A. (eds). Nova Science Publishers: 1-32.

Fossi M.C., Panti C., Marsili L., Maltese S., Spinsanti G., Casini S., Caliani I., Gaspari S., Muñoz-Arnanz J., Jimenez B., Finoia M.G. 2013. The Pelagos Sanctuary for Mediterranean marine mammals: Marine Protected Area (MPA) or marine polluted area? The case study of the striped dolphin (*Stenella coeruleoalba*). *Marine Pollution Bulletin*, 70: 64-72.

Mayol P., Beaubrun P., Dhermain F., Bompar J.M. 2005. *Le whale watching en Méditerranée française : état des lieux et perspectives*. Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Sanctuaire Pelagos pour les Mammifères marins en Méditerranée) et Souffleurs d'écume, 104 pp.

Notarbartolo-di-Sciara G. 2014. Sperm whales, *Physeter macrocephalus*, in the Mediterranean Sea: a summary of status, threats, and conservation recommendations. *Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst.*, 24(Suppl. 1): 4-10.

Notarbartolo-di-Sciara G., Agardy T., Hyrenbach D., Scovazzi T., Van Klaveren P. 2008. The Pelagos Sanctuary for Mediterranean marine mammals. *Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst.*, 18: 367-391.

Pace D.S., Tizzi R., Mussi B. 2015. Cetaceans value and conservation in the Mediterranean Sea. *J. Biodivers. Endanger. Species*, S1: 004.

Tyne, J., Loneragan, N. and Bejder, L. (2014) The use of areatime closures as a tool to manage cetacean-watch tourism. *in: Whalingwatching, sustainable tourism and ecological management*. Higham J.E.S., Bejder L., Williams R. (eds.). Cambridge University Press, Cambridge, UK: 242-262.

**Les membres du comité scientifique et éthique de *Longitude 181* qui se sont exprimés sur cette question sont présentés ci-dessous :**

**Olivier ADAM**

Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, spécialiste des sons émis par les cétacés au sein de l'équipe bioacoustique de l'Université de Paris Sud-Orsay, vulgarisateur

**Gilbert COCHET**

Naturaliste, Professeur agrégé de sciences naturelles, correspondant du Muséum national d'histoire naturelle et expert auprès du conseil de l'Europe, vulgarisateur

**Patrice FRANCOUR**

Professeur des Universités, directeur adjoint du laboratoire ECOMERS, Université Nice Sophia Antipolis, spécialiste des poissons et de la pêche durable en Méditerranée, spécialiste des aires marines protégées, vulgarisateur

**Stéphan JACQUET**

Directeur de recherches à l'INRA, vice-Président de l'Association Française de Limnologie, Ecologiste microbien, instructeur de plongeur, vulgarisateur

**Patrick LOUISY**

Scientifique spécialisé dans l'étude des poissons, photographe sous-marin, expert en aquariologie, fondateur de l'Association Peau Bleue, vulgarisateur

**Bernard SERET**

Professeur retraité du MNHN, biologiste marin, spécialiste des requins et sélaciens, vulgarisateur

**Steven WEINBERG**

Docteur en biologie, spécialiste des coraux mous, photographe sous-marin, auteur de livres et guides divers, vulgarisateur